



**DÉCISION**

du **- 6 MAR. 2024**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 janvier 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

**LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE**

**DÉCIDE**

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 janvier 2024, portant sur:

un crédit de 4 330 000 francs destiné à assurer le financement du 7e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC)

**est approuvée.**

Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



**Crédit de 4 330 000 francs destiné à assurer le financement du 7<sup>e</sup> plan  
biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC)  
(PR-1571 I)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 65 oui,

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 330 000 francs, destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (7<sup>e</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC)).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 330 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire:

  
Yasmine Menétrey

Le Président:

  
Pierre de Bocard